

Le pays du Chalot



Le pays du Chalot n'est plus ce qu'il était. Il recouvre aujourd'hui un territoire plus restreint qu'avant les guerres du 17^{ème} siècle. Comme nous le montre cette photographie, le chalot est un petit bâtiment rural constitué d'un assemblage de poutres de chêne, liées par tenons, mortaises et clavettes, avec remplissage de planches de sapin constituant les cloisons. Cette caisse en bois démontable est protégée des intempéries par une toiture en plaques de grès. Par sa conception, un chalot pouvait être facilement déplacé si besoin était¹. A l'intérieur, sept cases pouvaient recevoir grains et autres objets

précieux, mis à l'abri des incendies toujours possibles dans le corps de ferme principal.

Aujourd'hui, on le trouve uniquement dans une zone géographique recouvrant les villages de : le Val d'Ajol, le Girmont Val-d'Ajol, Plombières, Aillevillers-et-Lyaumont, Fougerolles, St Bresson, Raddon et Chapendu. L'association qui milite pour sa sauvegarde² en a recensé environ trois cents qu'elle s'emploie à faire connaître et à sauvegarder. Par le passé, cette zone était plus

1 Il nous semble que juridiquement, le chalot doit être considéré comme meuble et non immeuble. Le titre XVI des coutumes de Lorraine édité à Nancy chez J & F BABIN en 1780, nouvelle édition de celle de Jacob Garnich de 1614 (source Gallica), dit p. 120 : « *Par.tout, Moulins, Pressoirs, & autres Meubles de bois clouez, ou tellement appropriez, que sans détériorations, ou évidente incommodité de la chose, ne puissent être transportez, sont censez immeubles* ». En 1597, (ADMM B 2519), un inventaire des meubles trouvés dans la maison de Jean Pierot de Juxaruz, décédé sans hoirs, ses meubles « *eschus à son Altesse par droit de morte-main* » donne la liste suivante : « *deux chevaux juments..., quatre bœufs ..., quatre vaches ..., une genisse ..., une laye suivie de deux petits cochons, un chalot dans lequel y peult ce que sensuyt, scavoir environ quatres resaulx de seigle battu et non vanné, environ douze resaulx d'avoine, demy resaulx de febves et deux misnes de poix, trois misnes de millot, environ trois misnes de poix séchés dans ung sac, », etc.*

2 Association « le Pays du Chalot » fondée en 1994. <http://lepaysduchalot.pagesperso-orange.fr>

étendue, comme nous le montre régulièrement le dépouillement des archives anciennes. Nous l'avons démontré, grâce à un procès criminel instruit à Arches en 1574 mettant en cause une bande de voleurs qui avait visité dans son périple des chalots situés à Rupt/Moselle, Contrexard, La Bresse, Gérardmer, Géroménil (près d'Arches), Deycimont, Lépanges sur Vologne et Champ-le-Duc.³ Dans un acte de donation passé en 1575, la veuve d'Amé Dirand de Bellefontaine donne à son fils Claudon tous ses meubles dont un chalot⁴.

La découverte d'un procès instruit en 1603⁵ nous confirme qu'avant les guerres du 17^{ème} siècle, les chalots étaient présents dans une zone bien plus vaste qu'aujourd'hui.

Le procès de Jean Bouxal de Pouxoux.

Le 6 juin 1603, Jean Bouxal, détenu depuis le samedi précédent au château d'Arches, est extrait de sa cellule et interrogé par le prévôt Philippe Pirouel « ... *en la chambre basse du chasteau dudit lieu, acousthumé à faire instruire les procès criminelz* ». Il est assisté de Claude La Marine, tabellion appelé comme greffier en l'absence du clerc juré ordinaire.

Prévenu « *d'avoir commis et perpetrez plusieurs larrecins, crocheté et forcé plusieurs chalotz* », son interrogatoire débute après qu'il ait prêté serment sur l'évangile de dire la vérité. Dans sa déposition il révèle le moyen ingénieux qu'il a mis au point pour prélever, sans effraction apparente, des céréales qu'il revendait ensuite pour nourrir sa famille.

Âgé de cinquante ans, natif de Moyemont près de Rambervillers, veuf de deux femmes, l'une de Rambervillers, l'autre de Darnieulles, il se remarie avec une femme de Pouxoux dont il aura trois enfants.

Pour prélever les grains convoités, Jean Bouxal se glissait sous le plancher des chalots, perçait des trous qu'il rebouchait ensuite après avoir pris du blé, du millet et autres grains. Le seul indice de son passage était un affaissement dans les cases, qui intriguait leurs propriétaires⁶.

Il avait visité ainsi un chalot à Seux (St Étienne-lès-Remiremont) appartenant à Goery Jacot Michel, un autre à St Nabord appartenant au curé de la paroisse, Jean Mesguyot⁷, deux ou trois à Longuet, celui du maire de Remiremont Brisse Mansuy, celui de Nicolas Baibel de Pouxoux, celui de Bastien Laurent dict le Blay boulanger au même lieu, deux ou trois à Eloyes, ceux de Jean Didier Olry et Claudinel Cardinal à Archettes⁸ et celui de Nicolas Fiadel d'Arches. Il avait également visité le moulin « *du sieur Harlachol à Chenimesnil* »⁹ dans lequel il avait pris « ... un

3 Communication faite en collaboration avec l'association du Pays du chalot à Remiremont le 21 avril 2015. Le contenu et l'analyse de ce procès se trouve aux archives municipales de Remiremont, aux archives départementales des Vosges et de la Meurthe et Moselle sous le titre : *Cinq procès criminels à Arches en 1573-1574*. Il est également consultable sur le site de notre société.

4 ADV 5 E 54/64. Minutes d'un tabellion non identifié de Plombières. 4 avril 1575.

5 ADMM B 2535. Compte du receveur d'Arches.

6 L'un d'eux, « *Brisse Mansuys bourgeois demeurant es faulbourg de Remiremont* » dit : « *y avoir longtemps quil s'apperçoit qu'on desrobe en son chalot, et qu'on y prenoit quelquefois du blé, et quelque autre fois du millet, mais ne pouvant descouvrir qui ce faisoit, il a este contrainct de le faire transporter plus proche de sa maison, et l'environner de murailles, pour plusieurs asseurance* ».

7 Un tableau qui se trouve dans l'église de Saint-Nabord le cite comme ayant fait agrandir l'église en 1613.

8 Jean Bouxal dans son interrogatoire parle d'Archettes mais dans le complément d'enquête, Jean Didier Olry dit résider à Arches.

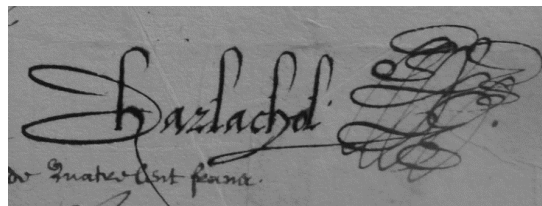
9 Tabellion à Chenimesnil, il louait son moulin à un meunier. L'inventaire des comptes de la gruerie d'Arches le cite en 1595 (ADMM B 2706) : « *Bois délivré à Demenge Harlachou, de Chenimesnil, pour réparer sa*

lict, deux linceulx, une bréque¹⁰, une pinte ... » ainsi que la chapelle de l'hôpital d'Arches¹¹ où résidait Maurison Jean Vyan mais appartenant à Jean Gérardin¹². Là, il avait soustrait « *trois mynes de blé, une myne de millot à lestrille, non pillé, trois mauvaises chemises, deux vieulx linceulx* ». Il avait également visité la « *papelerie* » de Jean Bannerot¹³ où il a dérobé un étui de barbier.

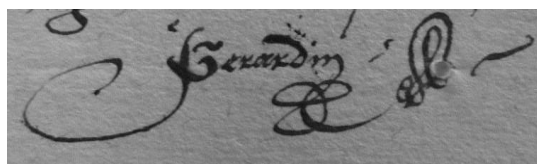
La plupart des biens volés étaient revendus à Remiremont¹⁴, où il se fera appréhender en vendant trois quartes de blé seigle, « *... soubz les Tertres ...* ». Là, il avait caché l'outil qui lui servait à percer les planchers des chalots, [...] « *dedans un buisson d'orties au Praillon proche du passage de la ruelle, dict des larrons* »¹⁵.

Après son interrogatoire, les pièces de la procédure seront transmises à Mirecourt pour être contrôlées par le procureur général de Vosges qui demandera un complément d'enquête. Elles proposaient, si les charges étaient confirmées, « *qu'il soit condamné a estre battu et fustigué de verges par le maître des haultes œuvres, par les carrefours d'Arches, puis dela banny a perpetuité des pais de son altesse et ses biens declarez acquis et confisque* ».

Les maître échevin et échevins de Nancy qui contrôlaient la régularité de la procédure se rangeront à l'avis du procureur général mais en dernier ressort les « *jugeans d'Arches* » en décidèrent autrement¹⁶. Pour réparation de ses maléfices, Jean Bouxal fut « *condamné par la pluspart des jugeans destre par le maître des haultes œuvres expose au carquans a la veue du*



Paraphe de Demenge Harlachol,
tabellion à Cheminénil



Paraphe de Jean Gérardin,
chapelain de l'hôpital d'Arches

papeterie, sise près dudit lieu » et en 1625 (ADMM B 2764) : « *Bois vendu au sieur Harlachoux, de Cheniménil pour réparer son moulin* ». C'est lui qui fait l'inventaire d'un chalot à Jussarupt en 1597 (voir note 1).

10 Nous pensons qu'il faut lire braye, c'est à dire caleçons, haut de chausses (dictionnaire de Trévoux). Demenge Harlachol parle d'une grogue de drap bleu. Jean Bauxal dit : « *et a fait un bas de chausse de ladicte bregue* ».

11 Pour en savoir plus sur cette chapelle voir : *Le Pays de Remiremont n° 13*, page 6 & 7.

12 Il était chapelain de la chapelle saint Georges (ADMM B 2548 année 1609).

13 Nous ne sommes pas en mesure de situer cette papeterie.

14 Il en revendra notamment à Claudon le cordonnier, à une nommée Méline, à Martin le chappelier tous de Remiremont, à Jean le coutelier de Moulin.

15 Philippe Althoffer nous a précisé ceci et nous l'en remercions, que le Praillon était le grand terrain en dessous de la place Maxonrupt, jusqu'à la Moselle. La ruelle des larrons était un chemin à travers ce terrain qui séparait le territoire de Remiremont et de Saint-Etienne ; il est devenu passage Minette, actuellement passage de la gare.

Sur un plan daté du 10 février 1749, juste au carrefour de la rue de la Joncherie et la rue du 5° et 15° BCP, se dressait une croix dite "La croix des larrons". Elle servait de limite de séparation des 2 finages de Remiremont et de la Prévôté.

16 La justice ducale avait cette particularité que, en dernier lieu, c'était l'avis des juges locaux, « *les jugeant d'Arches* » qui prévalait sur ceux du procureur général de Mirecourt et des échevins de Nancy.

peuple, puis (y ayans este quelque temps) mené et conduict au signe patibulaire dudit Arches et en iceluy pendu et estranglé jusques a ce que mort naturelle s'en ensyuve, si doncq son Altesse ne luy fait grâce¹⁷, laquelle sentence a este mise en exécution ».

Le maître des hautes œuvres recevra pour prix de son travail 8 francs 4 gros et les frais de garde et de nourriture du prisonnier pendant 27 jours, à raison de 18 deniers par jour, qui s'élèveront à la somme de 30 gros 5 deniers.

Gérard Dupré

Notes de lecture

Les topographies médicales vosgiennes de 1778 à 1826, par Pascal Joudrier.

Publié en 2016 par la Fédération des Sociétés Savantes des Vosges (402 pages).

A la fin du 18^e siècle, la Société Royale de Médecine a invité ses correspondants de province à produire des topographies médicales décrivant l'état physique et moral des habitants, les climats, la qualité des eaux, la nature du sol et ses productions...

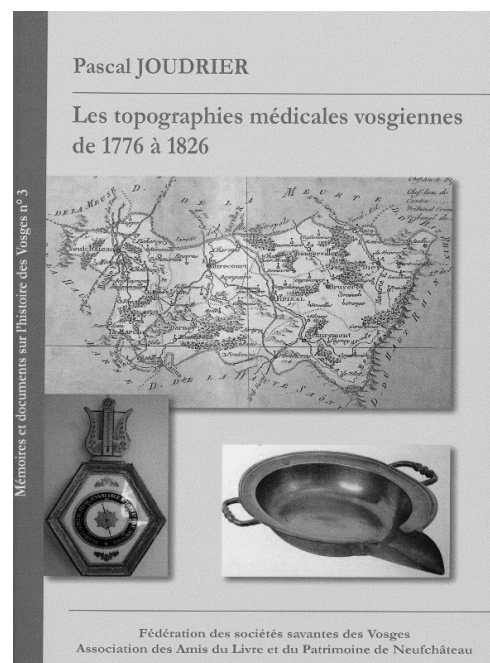
Huit médecins vosgiens ont participé à cette entreprise. Dans son ouvrage, Pascal Joudrier, membre de l'Académie Stanislas, nous fait découvrir les écrits et les personnalités de ces médecins. Pour ce qui concerne le

secteur géographique du "Pays de Remiremont", trois d'entre eux sont plus particulièrement impliqués.

- Jean François Martinet (1755-1808), médecin des eaux et de l'hôpital de Plombières en 1791, qui publia deux études (en 1791 et 1792) sur l'efficacité des eaux de Plombières dans certaines maladies chroniques et, en 1803, une "*Topographie physico-médicale du Département des Vosges*"
- Jean François Grosjean (1755-1833), né à Remiremont, exerce la médecine à Remiremont en 1781 puis se fixe à Plombières. Il publie en 1799 un "*Nouvel essai sur les eaux minérales de Plombières*", comprenant une topographie médicale de la ville de Plombières
- Gabriel Charles Didelot (1730-1794) est celui qui a le plus travaillé et publié sur Remiremont et la montagne vosgienne.

Gabriel Didelot est d'abord chirurgien à Bruyères à partir de 1756 puis il vient exercer à Remiremont en 1777 comme chirurgien-juré, professeur royal de l'art des accouchements et médecin stipendié. Pascal Joudrier consacre de nombreuses pages de son ouvrage aux activités médicales de Diderot, à ses dons d'observation, à ses rapports avec ses confrères et

¹⁷ Jean Bouxal était récidiviste. Il avait été emprisonné à Epinal pour des faits similaires et avait été gracié par le souverain.



à son travail magistral : *“Description topographique et médicale des montagnes de la Vôge”* (comprendre : des Vosges), dont on trouve l’édition princeps intégrale en fin de volume.

Cette *“Description”* propose une multitude de renseignements sur notre région des Hautes-Vosges : description des montagnes, constat médical sur les habitants, les eaux minérales, les productions du sol et les nourritures des habitants, les conditions météorologiques et leurs conséquences médicales, une rencontre avec les Fleurot du Val d’Ajol et la transmission de leur savoir...

Au fil de la lecture on peut aussi découvrir quelques commentaires savoureux, tel celui-ci :

“Une raison principale de la forte constitution du paysan des Hautes-Vosges est qu’il ne connaît que bien tard les plaisirs de l’amour ; élevé sous les yeux de ses parents, accoutumé à une action continuelle, n’étant point livré à l’excès de l’oisiveté, à l’abri des lectures dangereuses, éloigné des objets de séduction, il n’y a que la nature qui réveille chez lui le sentiment qui porte l’homme à créer son semblable et ce sentiment n’arrive jamais que dans le temps qu’il a acquis une parfaite maturité”.

On trouvera également dans le travail de Didelot de nombreux renseignements intéressants sur la ville de Remiremont où il vécut pendant 17 ans. Ainsi sa description détaillée de l’incendie de l’église abbatiale provoqué par la foudre le soir du 31 décembre 1778, qui commence ainsi : *“J’ouvris ma fenêtre un instant après [le coup de tonnerre] et j’aperçu le feu sur le sommet de l’église des dames chanoinesses...je courus au lieu de l’incendie pour appeler du secours...”*.

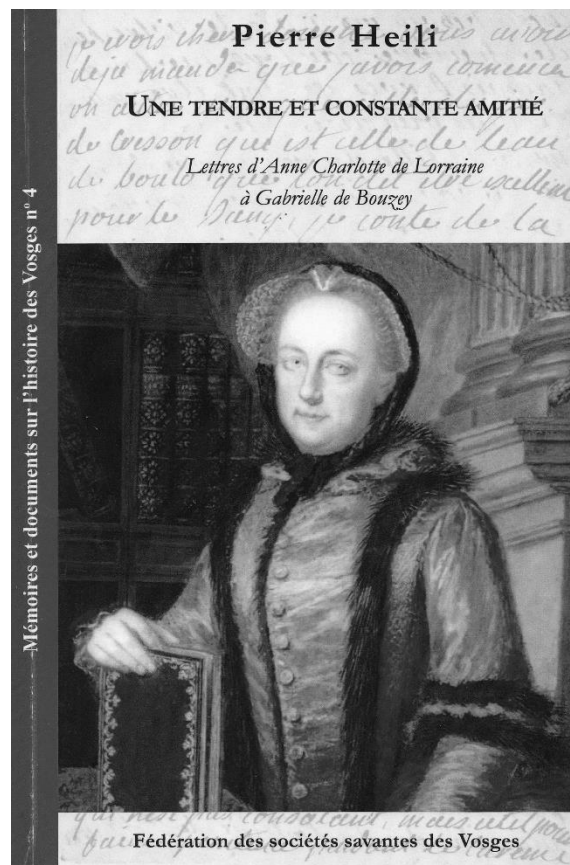
Ce livre de Pascal Joudrier, richement documenté, bien illustré, agréable à lire, nous offre à découvrir des écrits inédits ou très peu connus qui fourmillent de renseignements sur les habitants des Vosges et leur mode de vie à la fin du 18^e siècle.

C’est aussi l’occasion de rappeler que le Docteur Didelot a eu trois fils prêtres : Pierre Didelot (1757-1825), vicaire à Remiremont au moment de la Révolution, qui choisit d’émigrer et revint en France en 1801. Il a écrit, après son retour, une étude sur *“ Remiremont, les Saints, le Chapitre, la Révolution”*, publiée en 1887. Son frère cadet Nicolas Didelot (1763-1794) vicaire à Remiremont lui aussi, à la même période, choisit d’entrer en clandestinité. Arrêté à Remiremont le 3 juin 1794, il fut condamné comme prêtre réfractaire par le tribunal révolutionnaire de Mirecourt le 10 juin 1794 et guillotiné le même jour, un mois après le décès de son père, le 10 mai 1794, mort du typhus à l’hôpital de Sélestat où il avait été envoyé pour soigner les soldats de l’armée du Rhin atteints de cette maladie. Joseph a émigré pendant la tourmente puis vicaire à Châtel sur Moselle après le Concordat.



Portrait de Gabriel Didelot (cl. pr. miniature, musée Ch. De Bruyères Remiremont Inv : 92-4-1)

Une tendre et constante amitié
Lettres d'Anne Charlotte de Lorraine à
Gabrielle de Bouzey
par Pierre Heili
Publié par la Fédération des sociétés savantes des
Vosges, 2017 (271 p.)



Parmi tous les personnages illustres de l'histoire de Remiremont, Pierre Heili, notre regretté président, s'était pris d'un intérêt particulier et jamais démenti pour l'Abbesse Anne Charlotte de Lorraine. En 1996 il organise une grande exposition qui lui est consacrée (7000 visiteurs) et publie sa biographie [*Anne Charlotte de Lorraine 1714-1773* / Ed. Société d'Histoire de Remiremont et de sa région, 1996 - 237p.]. En 2014 il organise une journée d'étude pour le trois centième anniversaire de la naissance d'Anne Charlotte, avec huit intervenants pour des communications de haut niveau. On imagine l'intérêt et l'émotion de Pierre lorsqu'il

apprend l'existence de 183 lettres inédites écrites par Anne Charlotte à son amie Gabrielle de Bouzey qui réside à la cour de Vienne. Il s'est attelé à l'immense tâche de transcrire ces lettres, de les accompagner de très nombreuses notes érudites en y ajoutant un index des noms des personnes, des lieux et des sujets cités.

Après la mise en forme et l'analyse des 183 lettres de la princesse, notre ami Pierre n'a pas pu aller au bout de son travail. Heureusement, la Fédération des Sociétés Savantes des Vosges a décidé de publier les lettres et l'appareil critique qui les accompagne, concrétisant ainsi, par un très beau livre, le projet de son auteur.

Les préoccupations quotidiennes d'Anne Charlotte de Lorraine nous font découvrir ses liens familiaux, les relations avec ses domestiques, le cercle de ses intimes mais aussi ses rencontres avec des hôtes de marque. Ses centres d'intérêt permettent de connaître ses rapports avec les médecins et la médecine de cette époque, ses sentiments concernant la religion et la politique européenne de son temps, son amour de sa patrie lorraine...

Le travail de Pierre Heili et sa publication par la Fédération des sociétés savantes des Vosges nous font pénétrer dans l'intimité d'une princesse de haute noblesse du 18^e siècle.

JCB

On peut se procurer ces 2 ouvrages auprès de la Fédération des sociétés savantes des Vosges (siège : Archives départementales des Vosges, 4 avenue Pierre Blanck 88000 Epinal)

- **Les topographies médicales vosgiennes 1778-1826, 20 € (plus frais de port éventuels)**
- **Une tendre et constante amitié, lettres d'Anne Charlotte de Lorraine à Gabrielle de Bouzey, € (plus frais de port éventuels)**

Les relations entre Remiremont et l'abbaye de Munster.

Deux documents inédits.

Aucun texte ancien ne résume mieux, de manière à la fois juridique, précise et pittoresque, les liens entre Remiremont et l'abbaye de Munster (Haut-Rhin), que le traité dit « de Marquard », du nom de l'abbé qui le conclut le 4 février 1339. Parmi ses nombreuses dispositions, le traité établissait que le pêcheur employé par l'abbaye « *devra également pêcher dans toutes les eaux de ce côté-ci de la crête, ainsi que, de l'autre côté, dans les eaux qui appartiennent à l'abbaye de Remiremont, jusqu'au pont de Remiremont, sans contredit. S'il jette son filet de l'autre côté du pont, il doit payer l'amende à ladite abbesse ; du fait de cette fonction, il possède la dîme du Solgeberg. Le bétail de l'abbé doit aussi aller au-delà de la crête ; et s'il y reste en hivernage, l'abbesse doit accueillir chaque bête entre deux des siennes* »¹⁸. Ce passage témoigne de relations de bon voisinage entre les deux établissements monastiques, établis de chaque côté des Vosges ; relations antérieures au XIV^e siècle et qui se prolongeront bien au-delà, comme le montrent ces deux documents inédits.



*Moine copiste à l'abbaye de Munster
dessin de Hans Matter (site de la Ville de Munster)*

Au mois de janvier 1675, le maréchal de Turenne guerroyait en Alsace contre les troupes impériales, qu'il vaincra à Turckheim. En amont et en aval de cette victoire, les troupes des deux belligérants ravagèrent la vallée de Munster et pillèrent l'abbaye, rattachée depuis 1659 à la Congrégation lorraine de Saint-Vanne. Pour évaluer l'ampleur des dégâts, les visiteurs de la Congrégation, chargés d'inspecter à intervalles réguliers les abbayes, déléguèrent le prieur du Saint-Mont, dom Joachim Leroy ¹⁹ :

¹⁸ Georges Bischoff, « Autorité seigneuriale et libertés à Munster au Moyen Âge : le traité de Marquard (1339) [première partie] », *Annuaire de la Société d'Histoire du Val et de la Ville de Munster*, LX, 2006, p. 53 (texte en moyen-haut allemand p. 17). Comme le note Georges Bischoff, « entre deux des siennes » signifie « en proportion de une pour deux qui lui appartiennent ». Les troupeaux de l'abbé de Munster traversaient la crête vosgienne pour se rendre sur les pâturages du versant lorrain (pratique de l'estive).

¹⁹ Il est à noter que dom Joachim Leroy mourra le 20 décembre 1688 à Munster, seule implantation alsacienne de la Congrégation de Saint-Vanne.

Nous souscript visiteur de la Congregation de Saint Vanne et Saint Hidulphe ordre [de] saint Benoist assisté du Reverend Pere prieur de Saint Epvre lez Toul mesme ordre en acte de visite estant adverty que par malheur des guerres l'abbaye de Munster scize au Val de saint Gregoire incorporée à nostre ditte Congregation auroit sousfert beaucoup d'incommodité et pourroit à l'advenir estre reduitte à une derniere extremité s'il n'y estoit promptement pourveu, avons trouvé estre à propos de prier comme nous prions le Reverend Pere dom Joachim le Roy prieur du Saint Mont en nostre absence de vouloir se transporter incessamment en la ditte abbaye pour conjointement avec les Reverends Peres prieur et religieux d'icelle pourveoir comme il trouvera mieux estre, et en user avec le mesme pouvoir et auctorité que pourrions faire (sy nous y estions) pour le plus grand bien et utilité de la ditte abbaye, et surtout pour y faire subsister telle nombre de religieux que besoin sera pour y faire continuer le service divin et garder les autres observances de la congregation, mesme rappeler les religieux qui seront es dependances, les continuer ou mettre autres à leurs place[s] comme il trouvera expedient, et cette commission faite nous faire rapport de ce qu'il aura geré et disposé. Faict à Nancy le second de l'an mil six centz septante cinq. Scellé du grand sceau de la Congregation et signé par les Reverends Peres

*Philibert Galavaux visiteur
Eustache Claudon visiteur d'acte*²⁰

[Au v° du document] Deputation du Reverend Pere prieur de Saint Mont pour faire la visite à Munster. 1675.

Dom Leroy s'acquitta de sa mission en conscience et aida l'abbaye de Munster à surmonter cette crise.

Ce n'était pas seulement durant les périodes de troubles belliqueux que Remiremont joua un rôle dans l'histoire munstérienne. Le second document²¹ est d'une lecture difficile et la transcription qu'on en propose est, sur l'un ou l'autre point, conjecturale, bien que le sens se comprenne aisément. Même en tenant compte du fait qu'au début du XVIII^e siècle, l'orthographe française n'était pas entièrement fixée, on doit admettre que le scripteur n'était pas un fin lettré, rompu à ce genre d'exercice :

1714

*Mémoire de ce que j'ay trouvé dans le coffre du tresor du chapittre de l'insigne eglise Saint Pierre de Remiremont le 17^e juin 1714*²²

²⁰ Archives Départementales du Haut-Rhin, 1 H 40, n° 4-5, 4. L'orthographe et la ponctuation des manuscrits ont été respectées (sauf distinctions d'usage, comme *ou* et *où*, *a* et *à*). Les mots et expressions raturés sont imprimés entre crochets obliques (< ... >). Des barres obliques simples (/ ... /) signalent les mots notés dans la marge, l'interligne ou écrits d'une autre encre. Les lettres manquantes se trouvent entre crochets droits ([...]).

²¹ Archives Départementales du Haut-Rhin, 1 H 51, carton 35, liasse 5, n° 44.

²² [Au verso] Inventaire de l'argenterie qui étoit dans le tresor de Remiremont.

Premierement la croix representé à dont [Thomas ²³]

2^e Six chendelier[s] argent cÿ representé 6 chandelier[s]

3^e Une lempe d'argent cÿ representée avec sa dependance.

4. Un saint Mathieux, un saint Gregoire / avec la croix et sa chappe / avec chacun un ange d'argent demy figure comme lesdits

5. deux rilaire[s] ²⁴ d'argens avec leur glasse. L'un est de saint Mathieux et l'autre sans reliques represente un cœur.

6. la crosse et les deux batons de cœur coriste / sont à Munster / ²⁵

7. deux chendeliers d'argens pour les acollittes ²⁶

8. le callice representé avec sa patinne ²⁷ cÿ representé

Les burettes et le lavabo ²⁸ recut / à Munster / ²⁹

9. une paix ³⁰ recut / à Munster / ³¹

10. lesdittes reliquaires renvoyé au 5^e article

11. un estuis de chagrin où il y a une croix de la vraye croix cÿ representé

12. un saint Gregoire dorré avec sa croix.

13. deux gros pieds de chendeliers avec < leurs > / chacun deux pommes / et leurs platteaux pour le portes sierge.

14. plus deux petit[s] pieds de chendeliers en octogonne ovalle sazelé sans branche recognut leurs branche[s] platte[s] pour mettre les reliquaires dessus.

15. le melquisedecque ³² avec sa dependance et quelque autre chose qui n'est point recognüe.

Il paroît bien des piess[e]s qui y manque[nt] d'ailleurs à ce que j'ay remarqué ce que je sertiffie estre vertiable.

Il y a deux petites branches de chendelier à guederon je ne sçay à quoy ils ont servy ³³. Le present inventaire a esté revettu le 24 novembre et mis entre les mains de Dauphiné de la Bresse en presence du sieur Materl et de Charle Chevallier ³⁴. À Remiremont ce 24 novembre 1714.

dom Antonin Louÿs ³⁵

²³ Lecture conjecturale.

²⁴ *Sic pour* reliquaires

²⁵ [En marge] nota

²⁶ [En marge] menque

²⁷ *Sic pour* patène

²⁸ « Petit linge dont le prêtre qui dit la messe se sert pour essuyer ses doigts » (Littré).

²⁹ [En marge] nota

³⁰ « Nom donné à une petite plaque de métal, ciselée, maillée ou niellée, dont on fait encore usage maintenant dans les fêtes solennelles pendant l'agnus Dei » (Littré).

³¹ [En marge] nota

³² Autre nom de la monstrance eucharistique (Frédéric Tixier, *La Monstrance eucharistique. Genèse, typologie et fonctions d'un objet d'orfèvrerie, XIII^e-XVI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires, 2014, p. 21).

³³ Cette ligne a été copiée par une autre main.

³⁴ Charles Chevalier était receveur à la chambre des comptes d'Épinal, au début du XVIII^e siècle, comme a bien voulu me l'indiquer M. Aurélien Vacheret, directeur des Musées municipaux de Remiremont, que je suis heureux de remercier.

³⁵ Natif d'Épinal, dom Antonin Louis mourut au Saint-Mont le 4 février 1727.

On s'explique mal la présence de ce document dans les archives de l'abbaye de Munster, sauf à admettre que, de juin à novembre 1714, une partie du « trésor » de Munster a été envoyée à Remiremont.



*L'Abbaye de Munster (Haute Alsace),
dessin de Hans Matter (site de la Ville de Munster)*

Le substantif « trésor » ne doit pas induire en erreur. Comme tout monastère, l'abbaye de Munster possédait des objets liturgiques : calices, patènes, ostensoirs, croix de procession, ...en matières précieuses, incrustés ou non de pierreries, contenant (ou non) des reliques.

Ce « trésor », dérobé pendant les guerres de religion, avait été reconstitué par le premier abbé « français » de Munster, dom Charles Marchant, qui incorpora son abbaye à la Congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe. Nous pouvons nous faire une idée de ce que ce trésor contenait, grâce à une série d'inventaires conservés sous la même cote que le document ci-dessus et qui, sur plus d'un point, offrent des correspondances avec ce document³⁶, lesquelles confirment l'hypothèse énoncée : tout se passe comme si une partie des objets précieux conservés à Munster avait été mise en sûreté à Remiremont.

Pourtant, l'année 1714 n'avait pas été marquée par des mouvements de troupes et par les destructions afférentes. Il s'agissait cependant d'une période incertaine : l'abbé Louis de la Grange était décédé le 18 juin 1713. Il ne fallut pas moins d'un an et demi pour lui élire un successeur. La monarchie entendait profiter de cette vacance pour transformer le monastère alsacien en abbaye commendataire, où l'abbé aurait été, non pas élu par les moines, mais nommé par le Roi, et sans être astreint à une obligation de résidence. Dans la pratique, la commende constituait une catastrophe pour les monastères soumis à ce régime et transformés en simples sources de profit. Coadjuteur de l'abbé défunt, dom Gabriel de Rutant effectua de nombreuses démarches à Versailles, afin que l'abbaye de Munster conservât son statut. Elles aboutirent³⁷ et dom Rutant fut élu abbé le 23 novembre 1714. Le lendemain, comme tout porte à le croire, l'abbaye de Munster récupérait ce qui lui appartenait et avait été entreposé à Remiremont.

Gilles Banderier

³⁶ P. Huot, « Le mobilier et l'argenterie de l'abbaye de Munster aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Curiosités d'Alsace*, II, 1863, p. 97-112 et « La couronne "du bon roy Dagobert" », *Rencontres Transvosgiennes*, VI, 2016, p. 42-54.

³⁷ Sur cette élection mouvementée, voir les articles de Claude Muller, « L'élection de Gabriel de Rutant, abbé de Munster en 1714 », *Annuaire de la Société d'Histoire du Val et de la Ville de Munster*, LIV, 2000, p. 165-168 et « Un Parisien dans la vallée. Gabriel de Rutant, abbé de Munster de 1714 à 1745 », *Annuaire de la Société d'Histoire du Val et de la Ville de Munster*, LIX, 2005, p. 65-78.

**Vient de
paraître**

**Un superbe
cadeau de
Noël !**

Prix : 8 € + 3 € pour frais d'envoi et de port si envoi postal

- *Ou directement au siège de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région : 31 rue des Prêtres – 88200 Remiremont (permanences les lundis de 9h00 à 11h00)*
- *Ou lors des rencontres mensuelles au Centre Culturel Gilbert Zaug de Remiremont*
- *Ou par envoi postal sur commande : chèque de 11€ au nom de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région*

Les Cahiers
du Pays de Remiremont
n° 3 – novembre 2017



Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région

**52 pages couleurs
avec 48 photographies,
manuscrits et plans anciens,
et graphiques**

Les trésors romarimontains, par Aurélien Vacheret

L'intaille carolingienne

Notre-Dame du Trésor

Les couronnes de N-D du Trésor

Le Vielleur à la sacoche

L'évangélaire de Remiremont

L'émergence de la vie municipale à Remiremont au XIV^{ème} siècle

par Aurélia Bénas

Le flottage du bois sur la Moselotte par Pascal Claude

L'évolution urbaine de Remiremont par Jean-Claude Baumgartner

LES RENDEZ-VOUS
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE REMIREMONT ET DE SA RÉGION

Nos réunions mensuelles sont libres et gratuites. Invitez vos amis ; songez aussi à les faire adhérer.

Permanences du lundi matin, de 9h00 à 11h00 au local, 31, rue des Prêtres à Remiremont.

Programme des réunions mensuelles de janvier à juin 2018

Samedi 13 janvier 2018, à 15h00 : Galette des rois des adhérents de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région, à la **Salle des Grands Jardins à Remiremont.**

Salle des conférences du Centre Culturel de Remiremont, de 20h à 21h30,
le premier vendredi de chaque mois, sauf avis contraire :

Vendredi 2 février 2018 : ***Le droit de bourgeoisie à Remiremont dans les comptes de la prévôté d'Arches***, par Gérard Dupré

Vendredi 2 mars 2018 : ***Les fouilles archéologiques au Saint-Mont en 1917***, par Thomas Chenal et Charles Kraemer, archéologues

Vendredi 6 avril 2018 : ***Incendies et Savoyards à Remiremont du 11^{ème} au 19^{ème} siècle***, par Michel Claudel

Vendredi 4 mai 2018 : ***L'histoire de la Société Cotonnière Géliot à St Etienne et Remiremont***, par Marie Antoinette Zampiero et Michel Aiguier

Vendredi 1^{er} juin 2018 : ***Le quartier canonial de Remiremont : enceintes et maisons***, par Aurélia Bénas, directrice des archives municipales de Remiremont

Composition et mise en page de cette livraison par Michel Claudel, à qui on peut adresser des textes, communications ou informations pour un prochain numéro : claudel.mi@orange.fr